

BRÉHAN

Bulletin municipal 2025





MOT DU MAIRE



Chères Bréhannaises, chers Bréhannais,

Alors que l'année 2025 s'achève, prenons un instant pour regarder ensemble le chemin parcouru et mesurer les défis qui ont marqué ces douze derniers mois, ici comme ailleurs.

Sur la scène internationale, 2025 a été une année éprouvante. La guerre en Ukraine s'est malheureusement prolongée, sans perspective claire de paix, entraînant des conséquences humaines et économiques toujours plus lourdes. Au Proche-Orient, la situation à Gaza, après des mois de combats intenses, a connu une évolution fragile mais porteuse d'espoir : un accord, obtenu sous l'égide de plusieurs médiateurs internationaux, a permis un cessez-le-feu partiel et le retour progressif d'une partie des otages. Les besoins humanitaires demeurent immenses, et la reconstruction s'annonce longue, mais les premiers gestes de réconciliation laissent entrevoir la possibilité d'un dialogue renouvelé. Parallèlement, les dérèglements climatiques se sont encore accentués : inondations, sécheresses et incendies rappellent l'urgence d'agir collectivement pour la planète. Ces événements nous renvoient, même à notre échelle locale, à notre responsabilité de citoyens du monde.

En France, l'année a été marquée par un contexte économique tendu et une dette publique en forte progression. Les changements successifs de Premier ministre, les débats autour de la fiscalité et du pouvoir d'achat ont rythmé la vie politique nationale. Ce climat nourrit une réelle préoccupation démocratique et sociale : comment financer nos services publics, assurer la transition écologique et maintenir la cohésion nationale dans un contexte aussi tendu ? L'incertitude politique, marquée par les changements au sommet de l'Etat, renforce cette impression d'un pays

à la croisée des chemins, où chaque décision compte plus que jamais.

À Bréhan, malgré ce contexte global parfois préoccupant, nous avons poursuivi nos efforts avec constance et conviction.

Les aménagements de voirie se sont poursuivis pour renforcer la sécurité et le cadre de vie ; plusieurs bâtiments et équipements communaux ont été rénovés ou modernisés ; la transition énergétique de nos installations se poursuit, avec la recherche d'économies d'énergie et de solutions plus durables.

Nos associations ont, une fois encore, démontré tout leur dynamisme à travers des événements culturels, sportifs et solidaires qui animent la vie de notre commune tout au long de l'année.

Et nous avons eu la joie de partager une fierté locale : la brillante victoire de Marie Le Net, originaire de Bréhan, devenue championne de France cycliste — un exemple inspirant de persévérance et d'excellence.

L'année 2026 s'annonce comme une étape importante pour notre commune.

Elle marquera la fin du mandat municipal en cours et le temps du choix démocratique. Les élections municipales seront un moment fort de notre vie locale : celui où chacune et chacun pourra s'exprimer, proposer, débattre, et participer à la construction du Bréhan de demain.

Je souhaite que cette période s'inscrive dans un climat de respect, de sérénité et d'écoute mutuelle, car c'est ainsi que vit la démocratie locale : dans le dialogue, la différence d'opinions, mais aussi dans la reconnaissance du travail accompli et de l'engagement collectif.

Pour ma part, je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble de l'équipe municipale, les agents communaux, les associations, les bénévoles et tous les habitants qui, par leur implication, ont contribué à faire avancer Bréhan au service de l'intérêt général.

En entrant dans cette nouvelle année, gardons confiance dans notre avenir commun, dans notre capacité à agir ensemble, dans le respect et la solidarité. Au nom de toute l'équipe municipale, je vous adresse mes vœux les plus sincères pour 2026 : santé, réussite et épanouissement pour chacun d'entre vous.

Avec toute mon amitié,

Jean Guillot
Maire de Bréhan

UNE NOUVELLE IDENTITÉ - LA CHARTE GRAPHIQUEP.2

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALP.3

LES ACTIONS DU CMJP.12

ZOOM SUR UN AGENT MUNICIPALP.13

TRAVAUXP.14

VOIRIEP.18

BIENVENUE À EUXP.20

VIE ASSOCIATIVE & TEMPS FORTSP.21

LES ÉCOLESP.32

ACTUALITÉS COMMUNALESP.36

UN PEU D'HISTOIREP.42

EXPRESSION DES ÉLUSP.46

ÉTAT CIVILP.47

CALENDRIER DES FESTIVITÉSP.48



UNE NOUVELLE IDENTITÉ - LA CHARTE GRAPHIQUE

Cette année, la commune de Bréhan s'est dotée d'une charte graphique en travaillant avec Breizh Tandem, agence de communication installée sur Pontivy, afin d'uniformiser ses pratiques et d'être facilement identifiable.

QU'EST-CE QU'UNE CHARTE GRAPHIQUE ?

A l'aide d'une équipe de spécialistes de la communication, un ensemble de paramètres sont déterminés afin de faciliter la communication et de rendre celle-ci harmonieuse.

UN NOUVEAU LOGO, UNE NOUVELLE IDENTITÉ

Une typographie chaleureuse et affirmée
Avec ses lignes épaisses et courbées, elle incarne la convivialité. La typographie reflète une identité forte et accessible.



Le «E» de la marque Bretagne
Symbole emblématique de la marque Bretagne, les trois traits reflètent l'attachement profond de Bréhan à ses racines culturelles et à son identité régionale.

Le mouvement intégré dans le «H»
évoque les courbes du canal de Nantes à Brest, qui borde la commune et porte son histoire. Ce lieu incontournable pour les rencontres entre Bréhannais-es invite à la découverte et à la balade.

LOGOTYPE

Ce logo est le logotype. Il doit être utilisé et être privilégié dès que possible.

La feuille
intégrée au logo, elle symbolise la nature, les grands espaces verts et l'agriculture, piliers de l'identité de Bréhan.

Les éclats
incarnent le rayonnement et le dynamisme de la commune, résolument tournée vers l'avenir.

Le «A» s'inspire des lignes d'un bateau, offrant une perspective évoquant la vue depuis le pont de l'écluse de Timadeuc.



Afin de mettre en valeur cette nouvelle identité, le nouveau logo a été installé en façade de la mairie.

Elle s'axe en général autour d'une création, bien souvent un logo.

Ainsi à Bréhan, la commune a vu son logo évoluer, et les différents services ont adopté ces nouveaux paramètres dans leurs échanges. Parmi ceux-ci on retrouve notamment l'utilisation d'une police d'écriture unique, ici le Montserrat, ou encore un code couleur à mettre en avant.

Une charte graphique doit être utilisée sur tous les supports : papiers, web, mails, etc...
Dans la continuité, le site internet vient de faire peau neuve.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2025

PONTIVY COMMUNAUTÉ : MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil approuve la modification des statuts de PONTIVY Communauté qui porte sur l'actualisation des compétences exercées par la Communauté des communes et la mise à jour de la liste des parcs d'activités annexée aux statuts.

REDEVANCE TÉLÉCOMMUNICATION 2025 POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil Municipal fixe à 6 048,69 € le montant de la redevance télécommunication 2025 pour l'occupation du Domaine Public Communal.

CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION D'ARMOIRES TECHNIQUES DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

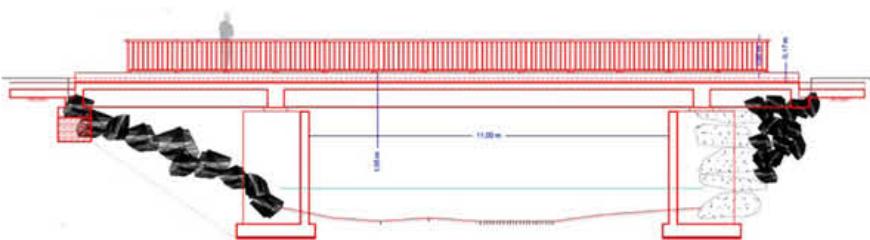
Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la Commune de BRÉHAN, une convention de servitude est établie pour l'implantation d'armoires techniques sur le Domaine Public Communal aux emplacements suivants :

- A l'intersection entre la Rue du Président Pompidou et de la Rue de Noé sur la parcelle AI 418.
- Au lieu-dit Le Guétavet en bordure de la VC N°272.
- A l'intersection de la VC N°2 et la RD N°12 au lieu-dit La Belle Alouette.
- Sur l'aire de stationnement de la Mairie sur la parcelle AK 56.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE DE LA RUE CHATEAUBRIAND

Pour l'aménagement de la Rue Chateaubriand, La Commune de BRÉHAN sollicite l'aide de l'Etat au

ELEVATION / AMONT / PROJET



titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 (DSIL) sur une base de travaux évalués à 588 825,00 € H.T.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2025 POUR LA CRÉATION D'UNE RAMPE PMR À LA SALLE DES FÊTES

Pour la réalisation d'une rampe PMR à la salle des Fêtes, la commune de BRÉHAN sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2025 (DETR) sur une base de travaux évalués à 31 372,95 € H.T.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PÔLE ENFANCE SAINT-Louis

Le Conseil Municipal a approuvé la modification du règlement intérieur du centre de loisirs sur les dispositions suivantes :

- Les enfants inscrits à l'accueil périscolaire le soir sont pris en charge par les agents du service animation dans les établissements scolaires.
- Pour être inscrit aux différents accueils, l'enfant de TPS doit être propre, exception faite des enfants en situation de handicap (reconnu AEEH).

RÉTROCESSION D'UN TERRAIN RUE DE BEAUVAL

Le Conseil Municipal accepte la rétrocéSSION à titre gratuit d'un terrain de 6m² Rue de Beauval.

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RECONSTRUCTION DU PONT DES VALLÉES

Le Conseil Municipal approuve la convention par laquelle la Commune Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle délègue à la commune de BRÉHAN la maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction du Pont des Vallées sur le Lié. La délégation porte sur les demandes de subvention ainsi que la passation et l'exécution des marchés publics.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PONTIVY COMMUNAUTÉ : MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Le Conseil Municipal approuve la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) adopté par PONTIVY Communauté.

Les modifications envisagées portent sur :

- La création de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) pour prendre en compte de nouveaux projets ou corriger des oubliés.
- Des modifications du règlement écrit pour préciser, compléter ou modifier le règlement (notamment sur les normes de stationnement, la qualité architecturale des constructions et les dispositifs de production d'énergies renouvelables).
- La modification du zonage pour corriger des erreurs matérielles.
- La modification du plan des prescriptions pour corriger des erreurs matérielles ou compléter les prescriptions (bâtiments à repérer en zone agricole en vue d'un changement de destination, suppression et création d'emplacements réservés, linéaires commerciaux et périmètre de centralité, éléments du patrimoine).

- La modification ou des précisions à apporter sur des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

- La correction d'erreurs matérielles sur le plan des servitudes et l'ajout d'annexes pour tenir compte des évolutions réglementaires.

VENTE DE LA PARCELLE AK N°286 RUE DU PÈRE GUÉNAËL

La Commune de BRÉHAN a accepté de vendre la parcelle AK N°286 située Rue du Père Guénaël pour une superficie de 62 m².

Le prix de vente est fixé à 360,00 € après avis du service des domaines.

JURY D'ASSISES 2025

LISTE PRÉPARATOIRE COMMUNALE

Le Conseil Municipal a procédé à partir de la liste électorale au tirage au sort de trois électeurs pour la liste préparatoire du jury d'assises 2025.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE – AMÉNAGEMENT DE LA RUE CHATEAUBRIAND

La Commune de BRÉHAN sollicite une aide financière au titre des amendes de police pour l'aménagement de la Rue Chateaubriand.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2025

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le Receveur de la trésorerie de Pontivy, pour le budget principal de la Commune et les budgets annexes.

SECTIONS	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	REPORTS	SOLDES
Fonctionnement	1 859 913,75 €	2 281 885,98 €	421 972,23 €	9 284,48 €	431 256,71 €
Investissement	1 251 035,49 €	1 964 597,97 €	713 562,38 €	189 065,24 €	902 627,72 €
TOTAL	3 110 949,34 €	4 246 483,95 €	1 135 534,61 €	198 349,72 €	1 333 884,33 €

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Les comptes administratifs ont été adoptés par l'assemblée communale sur la base suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal décide d'affecter les excédents du budget principal aux financements des opérations d'investissement inscrits au budget 2025 soit :

- La somme de 431 256,71 € pour l'excédent de fonctionnement.
- La somme de 902 627,62 € pour l'excédent en investissement.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

Le budget primitif de la Commune a été adopté par l'assemblée communale sur les bases suivantes :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 250 350,00 €	3 437 690,00 €
Recettes	2 250 350,00 €	3 437 690,00 €
TOTAL	3 110 949,34 €	4 246 483,95 €

FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2025

Les taux de fiscalité directe locale sont maintenus pour 2025.

DÉSIGNATION DES TAXES	TAUX VOTÉS EN 2024	TAUX VOTÉS POUR 2025
Taxe d'habitation	11,59 %	11,59 %
Foncier bâti	35,08 %	35,08 %
Foncier non bâti	49,18 %	49,18 %

TARIFICATION DU MINI-CAMP DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE BRÉHAN

Les tarifs pour le mini-camp organisé par la Commune de BRÉHAN du 28 au 30 Juillet 2025 au Cap Fréhel sont fixés selon les modalités suivantes :

ACTIVITÉS	TARIF A	TARIF B	TARIF C
	QF < 550	551 < QF < 860	QF > 861
Mini-camp 6-11 ans	81,00 €	86,00 €	90,00 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

ASSOCIATIONS	MONTANT
A.P.E.L - Ecole Notre Dame Arbre de Noël	1 150,00 €
A.P.E. - Ecole Robin Fouquet Arbre de Noël	730,00 €
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles	100,00 €
Espérance Football	5 000,00 €
Espérance Basket	1 000,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Morbihan	100,00 €
Banque Alimentaire du Morbihan	800,00 €
Comice Agricole	690,00 €
Canoë Kayak Club – Rohan	200,00 €
Association Gym Danse Bréhannaise	100,00 €
Les Restaurants du cœur	200,00 €
APE REP Collège Public	500,00 €
Maison familiale Rurale de Loudéac	50,00 €
Maison familiale Rurale de Fougères	25,00 €
TOTAL	8 495,00 €

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME

Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 62 338,04 € au titre du contrat d'association avec l'École Privée Notre Dame pour l'année 2025.

RÉVISION DU TARIF DE MISE À DISPOSITION DES CHAMBRES MEUBLÉES DE L'I2MR

Le Conseil Municipal modifie les conditions tarifaires pour la mise à disposition de chambres meublées de l'Internat de Médecine en Milieu Rural (I2MR) aux étudiants ou stagiaires du secteur médico-social.

- Tarif pour une location mensuelle : 100,00 €
- Tarif pour une location hebdomadaire : 30,00 €



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE LA RAMPE PMR DE LA SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal a attribué les marchés pour la réalisation de la rampe PMR de la salle des fêtes.

- Maçonnerie : l'entreprise Carimalo pour un montant de 18 500,00 € H.T.
- Métallerie : l'entreprise NG MÉTALLERIE sur l'option Galva et peinture pour un montant de 3 774,00 € H.T.
- Menuiserie PMR : l'entreprise LOUESDON pour un montant de 4 141,00 € H.T.

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL - RÉSIDENCE DES ROHAN

L'assemblée communale adopte le projet de convention d'occupation du domaine communal sur un terrain situé le long de la propriété cadastrée section NB N°189, Résidence des Rohan.

RÉHABILITATION DU LOCAL COMMERCIAL 4 RUE DES TROIS MOULINS : AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC LOT N°4B COUVERTURE

Le Conseil Municipal approuve l'avenant N°1 de l'entreprise COLLET pour le lot couverture du marché de réhabilitation d'un local commercial 4 Rue des Trois Moulins.

Les montants des travaux supplémentaires s'élèvent à 19 839,99 € H.T.

ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALISATION ET TRAITEMENT DES SITUATIONS DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION OU DE HARCELEMENT DU CDG 56.

La Commune de BRÉHAN adhère pour les agents de la fonction publique territoriale au dispositif de signalisation et de traitement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes proposés par le CDG 56.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 180,00 €.

SÉANCE DU 5 JUIN 2025

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal procède à l'installation de M. Christophe AUDRAIN pour occuper le siège laissé vacant par Mme Betty LE PIOUFFLE.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal arrête la nouvelle composition des commissions communales comme suit :

1- VOIRIE :

4 Membres

M. LORAND Daniel, M. KERGROHENN Eric, M. ROPERT Guillaume, M. COLLET Jacques.

2- ENFANCE – JEUNESSE AFFAIRES SCOLAIRES :

5 Membres

Mme AUBRY BELNA Gaëlla, Mme LE CORRE Séverine, Mme DAVENET Magalie, Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle, M. AUDRAIN Christophe.

3- FINANCES :

5 Membres

M. RIVALLAIN Didier, Mme CADIO Claire, M. LORAND Daniel, M. GUILLEMET Yannick, M. GUILLEMIN Hervé.

4- ACTION SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE :

5 Membres

Mme GUYOT Annie, Mme DAVENET Magalie, Mme CHARLES Annie, M. ROPERT Guillaume, M. AUDRAIN Christophe.

5- TRAVAUX ET BÂTIMENTS :

5 Membres

M. GUILLEMET Yannick, M. BOULVAIS Sébastien, Mme LAUNAY Estelle, Mme CADIO Claire, M. ARS Bertrand

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Le Conseil Municipal arrête la nouvelle composition de la commission de contrôle des listes électorales comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	Mme Magalie DAVENET	Mme Annie CHARLES	Mme Marie Noëlle VAN HOUTTE	M. Hervé GUILLEMIN	M. Bertrand ARS
MEMBRES SUPPLÉANTS	M. Guillaume ROPERT	M. Eric KER-GROHENN	M. Sébastien BOULVAIS	M. Christophe AUDRAIN	M. Jacques COLLET

LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL 4 RUE DES TROIS MOULINS

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan lance un appel à projet pour l'exploitation du fonds de commerce bar-tabac-restaurant situé 4 Rue des Trois Moulins.

Parmi les dossiers reçus, le Conseil Municipal a retenu la candidature de M. Olivier GARREAU.

Par ailleurs, l'assemblée a fixé le montant des loyers selon les modalités suivantes :

LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL	MONTANT MENSUEL H.T	MONTANT MENSUEL TTC
Sur les 6 premiers mois d'exploitation	416,67 €	500,00 €
A partir du 7 ^e mois d'exploitation	833,33 €	1 000,00 €
Location du logement de fonction	500,00 €	600,00 €

MORBIHAN ENERGIES : PROGRAMME EXCEPTIONNEL DE RENOUVELLEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La Commune de BRÉHAN participe au programme de renouvellement de l'éclairage public sur poteau béton proposé par MORBIHAN Energies. Le programme prévoit l'installation d'un éclairage LED sur 60 points lumineux.

Le montant des travaux est fixé à 39 000,00 € H.T dont 29 250 € H.T à la charge de la Commune.

REVISION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA VILAINE

Le Conseil Municipal a émis un avis défavorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vilaine adopté par la Commission Locale de l'Eau le 21 Mars 2025 ; L'assemblée estime que les dispositions prises sont trop impactantes pour les exploitations agricoles faute de mesures réelles d'accompagnement.

ACQUISITION DE LA PARCELLE AI N°52 IMPASSE DE LA JEANNETTE

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée AI N°52 d'une superficie de 8 770 m² au prix de 70 160,00 € pour la création d'un futur lotissement.





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ACCORD LOCAL SUR LA REPARTITION DES SIEGES DE PONTIVY COMMUNAUTÉ

La Conseil Municipal adopte le projet d'accord local sur la répartition des sièges de PONTIVY Communauté selon les modalités suivantes :

COMMUNE	RÉPARTITION DE DROIT COMMUN	PROPOSITION ACCORD LOCAL
Pontivy	15	15
Noyal-Pontivy	3	3
Cléguérec	3	3
Bréhan	2	2
Le Sourn	2	2
Réguiny	2	2
Saint-Thuriau	2	2
Malguénac	1	2
Rohan	1	2
Crédin	1	2
Neulliac	1	2
Guern	1	2
Pleugriffet	1	2
Saint-Gérand-Croixanvec	1	2
Saint-Gonnery	1	2
Radenac	1	2
Kerfourn	1	1
Kergrist	1	1
Séglien	1	1
Saint-Aignan	1	1
Gueltas	1	1
Silfiac	1	1
Saint-Conneec	1	1
Saint-Brigitte	1	1
Total	46	55

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OUVERTURE DE CRÉDIT

La Commune de BRÉHAN renouvelle pour ses besoins en trésorerie la convention d'ouverture de crédit avec le Crédit Agricole à hauteur de 150 000,00 € pour une durée de 12 mois.

MISSION D'ARCHIVAGE PLURIANNUELLE PAR LE CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN

La Commune de BRÉHAN a confié au Centre de Gestion du Morbihan une mission d'archivage pluriannuelle comprenant :

- Le classement détaillé des fonds avec l'établissement d'un registre.
- Une proposition de dépôt aux archives départementales.
- La formation des agents au niveau système d'archivage.
- La formation d'un ou plusieurs référents archives. Le montant de la prestation est fixé à 24 280,00 € à répartir sur plusieurs exercices comptables.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'assemblée communale vote des subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Associations Les Vieux Rouges	600,00 €
Club des supporters (sécurité de la fête de la Musique)	730,00 €
Association Mirage Studio (soutien à la réalisation du court métrage « Cuisto »)	500,00 €

CONVENTION DE LOCATION DU LOCAL DE L'ANCIENNE POSTE

Le Conseil Municipal approuve le bail professionnel avec M. Pierre NOWACZYK, ostéopathe, pour la location du local situé 1 Rue Saint Louis.

Le montant du loyer est fixé selon les modalités suivantes :

- 250,00 € par mois à partir du 1er septembre 2025 jusqu'au 28 Février 2026.
- 400,00 € par mois à compter du 1er Mars 2026.

MARCHÉS PUBLICS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions de la Commission d'Appel d'Offres sur l'attribution des marchés publics suivants :

- Point à Temps Automatique (PATA) 2025 : Entreprise COLAS pour un montant de 17 975,00 € H.T.
- Equipement de la cuisine du local commercial 4 Rue des Trois Moulins : Entreprise 56 Équipement pour un montant de 56 472,49 € H.T
- Travaux de reconstruction du Pont des Vallées : Entreprise ROUSSEL BTP pour un montant de 278 257,10 € H.T

TARIFICATION DE LA LOCATION DE LA SALLE DE TENNIS

Le Conseil Municipal adopte un tarif de location pour l'utilisation des salles de tennis :

LOCATION DES TERRAINS DE TENNIS	TARIF HORAIRE
Utilisateur domicilié à BRÉHAN	5,00 €
Utilisateur extérieur	10,00 €

RÉMUNÉRATION DÉFINITIVE DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Le Conseil Municipal approuve la proposition d'honoraires du Cabinet BLEHER pour la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre de la Maison d'Assistantes Maternelles pour un montant de 41 940,00 €. H.T

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DES PONTS DE L'ECLUSE DE L'ISLE, DE L'ECLUSE DE TIMADEUC ET DE COËT MORU

Le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre de la rénovation des ponts de l'écluse de

l'Isle, de l'écluse de Timadeuc et de Coët Moru au bureau d'études CETIA Ingénierie selon les modalités suivantes :

OUVRAGES	HONORAIRES H.T
Pont de L'Isle	10 500,00 €
Pont de Timadeuc	13 900,00 €
Pont de Coët Moru	13 400,00 €

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Après avis du Comité Régional de l'Energie, le Conseil Municipal valide la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune :

TYPE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES	NOMBRE DE SITES RETENUS
Réseau de biométhanisation	5
Energie Éolienne	2
Energie Solaire sol/ombrières	16
Energie Solaire en Toiture	12

LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DE BRÉHAN (EN 2021)			
Électricité	Produits pétroliers	Biomasse	Total
16 GWh	28 GWh	6 GWh	50 GWh



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE DE BRÉHAN (EN 2021)					
Solaire PV	Éolien terrestre	Bois énergie domestique	Bois énergie chaufferies	Méthanisation	Total
0,2 GWh	16 GWh	5 GWh	0,1 GWh	9 GWh	31 GWh

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉHABILITATION DU PONT DE COËT MORU

Le Conseil Municipal approuve la convention par laquelle la Commune de CRÉDIN délègue la maîtrise d'ouvrage à la Commune de BRÉHAN pour les travaux de réhabilitation du pont de Coët Moru.

La délégation couvre :

- La demande de subvention au titre du programme national des ponts.
- La passation des marchés publics.
- Le suivi et le paiement des travaux de reconstruction.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FOND VERT POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE CHATEAUBRIAND ET DE LA VC N°114

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'État au titre du Fond Vert pour l'aménagement de voies cyclables sur la VC N°114 et la Rue Chateaubriand sur la base d'un montant de travaux éligibles de 161 485,55 € H.T.

DEMANDE DE FOND DE CONCOURS À PONTIVY COMMUNAUTÉ POUR DES TRAVAUX SUR LA CHAPELLE SAINT-ISIDORE ET LA CHAPELLE SAINT-MARC

La Commune de BRÉHAN sollicite le fond de concours patrimoine de PONTIVY Communauté pour les opérations suivantes :

- La réfection des ouvertures de la Chapelle Saint Isidore : Montant des travaux 7 044,00 € H.T.
- Le diagnostic architectural et structurel de la chapelle Saint Marc par un architecte du patrimoine : Montant des honoraires 22 614,16 € H.T.

CONVENTION POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET LE RESTAURANT MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve la convention de transport avec la Société BSA pour les rotations en bus entre les établissements scolaires et le restaurant municipal.

Le prix de la prestation pour l'année scolaire 2025/2026 est fixé à 88 € TTC pour trois rotations quotidiennes.

CONVENTION DE PARTICIPATION AVEC LA COMMUNE DE ROHAN POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN LOGEMENT COMMUNAL POUR L'HÉBERGEMENT DE GENDARMES ADJOINTS VOLONTAIRES

La Commune de BRÉHAN accepte de participer aux frais d'hébergement de deux gendarmes adjoints volontaires (GAV) venant en renfort des effectifs de la brigade de gendarmerie.

Le logement est mis à disposition par la Commune de ROHAN. Le montant de la participation est évalué à 108,22 € par mois, soit 1 298,61 € pour une année.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal a procédé à la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal en raison des avancements de grade de plusieurs agents.

ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

La somme de 229,43 € a été admise en non-valeur pour créances irrécouvrables sur le budget principal de la commune.

PARTICIPIATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DU GROUPE SCOLAIRE ROBIN FOUCQUET

Pour les élèves scolarisés dans le Groupe Scolaire Robin Fouquet qui ne résident pas sur la Commune de BRÉHAN, le Conseil Municipal a fixé le montant des participations aux frais de scolarité des communes de résidence :

- A 1 535,82 € pour un enfant scolarisé en classe maternelle.
- A 584,46 € pour un élève scolarisé en classe élémentaire.

VENTE DE LOTS - LOTISSEMENT CLOS MARTIN

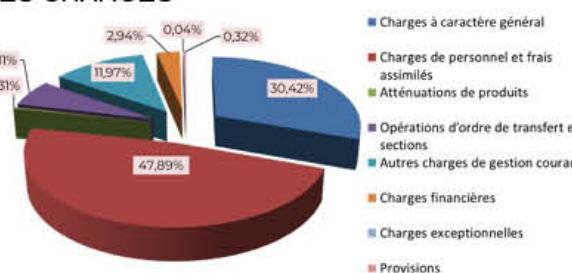
Les ventes de lots dans les lotissements communaux



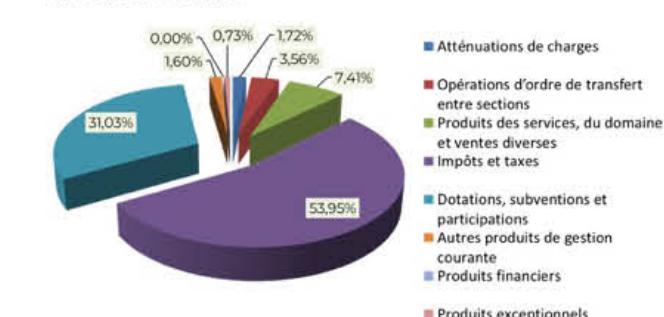
N° DU LOT	DATE DE LA DÉLIBÉRATION
N°2	28 février 2025
N°7	28 février 2025
N°9	3 Avril 2025
N°1	5 Juin 2025

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

LES CHARGES



LES PRODUITS



Total des recettes : 2 281 885,98 €

COMMENTAIRE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES SUR L'ANNÉE 2024

Les points à retenir pour la commune en 2024, sont les suivants:

- Capacité d'autofinancement (CAF) : CAF brute = 443 719 € en légère baisse par rapport à l'année 2023 (483 541 €).
 - Le ratio CAF est de 20.74% > la CAF doit être supérieure à 15% pour permettre à la commune de financer de nouveaux projets d'investissement.
- Le ratio de désendettement grâce à la CAF est de 1.46 années.
 - Indicateurs : ratio très correct entre 6 et 9 ans, ratio très élevé entre 9 et 12 ans et en alerte au-delà de 12 ans de désendettement.
 - Le ratio de désendettement de la commune est très correct. La moyenne de la strate départementale est de 0.59 année.
- L'abondement du fonds de roulement en 2024 est à hauteur de 671 000 € pour financer les investissements de l'exercice.
 - Rapporté aux charges réelles de fonctionnement, la collectivité peut faire face à ses dépenses de fonctionnement pendant plus de 288 jours grâce au fonds de roulement ce qui est très confortable puisque le minimum recommandé est de 60 jours. La moyenne de la strate départementale est de 199 jours.
- Le niveau du fonds de roulement net global est de 1 339 876 €, en forte hausse par rapport à l'an passé (658 716 € en 2023).



LES ACTIONS DU CMJ

Voici quelques actions menées par vos élus du Conseil Municipal des Jeunes. C'est la dernière année de leur mandat au grand dam de certaines qui sont prêtes à se représenter.

- Chants de Noël aux portes des habitants du bourg.
- Récupération des colis pour les restos du cœur.
- Chasse à l'oeuf comme tous les ans autour de la chapelle St Yves.
- Participation aux commémorations du 8 mai et du 11 novembre.



ZOOM SUR UN AGENT MUNICIPAL

AURÉLIE GRANVALET

Aurélie Granvalet est un visage familier de BRÉHAN, elle nous livre en cette fin d'année son expérience à la commune.

Aurélie, depuis quand travailles-tu pour la commune de Bréhan ?

Je travaille pour la commune depuis 2005. J'ai commencé au CCAS, je faisais le ménage chez des personnes âgées. Je travaillais à mi-temps.

En 2006, j'ai pris le poste d'ATSEM à l'école Robin Foucquet en classe GS-CP à mi-temps.

Quatre ans plus tard, j'ai complété mon mi-temps en travaillant en qualité d'animatrice à la garderie communale et à l'accueil de loisirs.

Cette même année, j'ai passé mon BAFA par le biais de la formation continue. Aussi, pendant toutes ces années, je suis intervenue à la médiathèque, j'ai fait du ménage à l'école publique. Le dimanche, il arrivait aussi que je travaille au restaurant Noé pour du service en salle.

Tu as été très polyvalente ?

Oui, effectivement je suis passée par le service ménage, restauration, animation, culturel...

A ce jour, quelles sont tes missions ?

Depuis 2019, je travaille à plein-temps à l'école Robin Foucquet, c'est-à-dire 28 heures par semaine. J'interviens dans la classe maternelle. En complément de ces 28 heures, je travaille à la garderie, à l'accueil périscolaire les mercredis, au restaurant scolaire, parfois j'encadre les minis-camps l'été.

Tes journées sont bien chargées ...

En fait, je travaille 45 heures par semaine pendant les périodes scolaires, mon temps de travail est annualisé, je ne m'ennuie pas, le travail change tout le temps.

Peux-tu nous décrire une journée type ?

Je commence le matin par la garderie à 7H30 ou 8H jusqu'à 8H30. Ensuite, je vais à l'école Robin Foucquet de 8H30 à 12H15, dans la classe j'encadre les ateliers dirigés, les ateliers autonomes. De 12H15 à 13H15, je suis en pause, excepté les mardis où ma pause est plus tôt car je surveille et aide les enfants au restaurant scolaire. A 13H15, je suis de retour à l'école, je surveille la sieste et j'encadre les différentes activités de l'après-midi.



Enfin, je vais à la garderie à 16H30, je termine mon service selon les soirs à 17H, 18H ou 19H.

Qu'est-ce que tu apprécies dans ton poste ?

Aider les enfants, les accompagner au quotidien, les voir grandir, évoluer.

Quels sont les points négatifs ?

Le comportement parfois des enfants. Le bruit qui est constant, excepté pendant la sieste.

Quelles qualités sont nécessaires pour effectuer tes différentes fonctions ?

La patience, la bienveillance. Il faut aussi être à l'aise dans la relation avec les enfants, les familles. Dans le cadre de la garderie, le périscolaire, on travaille en équipe, il faut savoir communiquer, échanger avec ses collègues. Savoir organiser ses différentes activités, interventions auprès des enfants.

Concernant le poste d'ATSEM, il faut instaurer une relation de confiance avec l'enseignante, nous sommes soumis au secret professionnel. Il faut de la discréetion.

Qu'est-ce qui a changé depuis 20 ans ?

Le comportement des enfants, ce ne sont plus les mêmes enfants. Ils n'ont pas peur de l'adulte, ils n'écoutent pas toujours. Dans ce cas, on ne « lâche » pas, il faut répéter et répéter les consignes, tenir le cadre.

Quelle formation as-tu ?

J'ai un BEP service à la personne, le BAFA et j'ai accès à la formation continue (la psychologie des enfants, la bienveillance...)

Quels conseils donnerais-tu à un jeune qui souhaiterait faire ce métier ?

De bien réfléchir, de faire des stages avant de s'engager dans ce métier.



TRAVAUX

Cette année encore, les travaux ont été nombreux à Bréhan dans l'optique d'améliorer le quotidien de tout un chacun.

NOUVELLE ENTRÉE ET ACCÈS PMR - SALLE DES FÊTES



CHAPELLE ST MARC & ST ISIDORE



Remplacement des ouvertures de la chapelle Saint-Isidore



Diagnostic architecturale de la chapelle Saint-Marc

TRAVAUX

MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES



Ouverte depuis février 2025, la nouvelle Maison des Assistantes Maternelles a été inaugurée le 5 juillet 2025. Ce projet, basé sur la rénovation d'un local qui n'était plus utilisé, permet à trois assistantes maternelles, Séverine Le Corre, Aouregan Warambourg et Céline Louesdon, d'accueillir 12 enfants au total.





TRAVAUX

TRAVAUX

ECOLE ROBIN FOUCQUET - CLÔTURE DE L'ESPACE ENHERBÉ



Engagée pour
la médiation animale
depuis plus de 50 ans

Clôture subventionnée par la fondation Adrienne et Pierre SOMMER à 90%. Le complément par la municipalité.



ACCUEIL DE LOISIRS - ENHERBAGE & NOUVELLE AIRE DE JEUX



EQUIPEMENTS SPORTIFS



Logement du gérant.



Mise en place de nouveaux radients pour la tribune de la salle de sport.

Remplacement du pare-ballons - Stade du Vivier

Local commercial.

LA CRÉMAILLÈRE



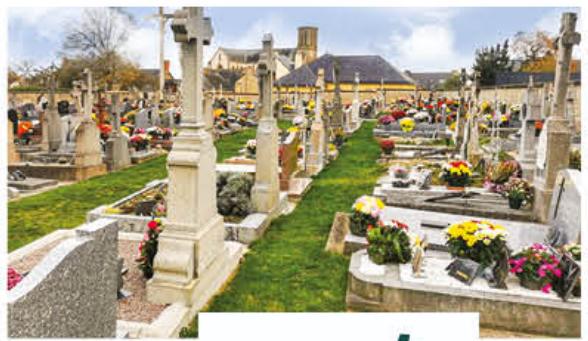


VOIRIE

VOIRIE

CIMETIERE

Afin de faciliter l'accès aux informations en lien avec le cimetière, une page internet a été mis en place, accessible via le QR code ci-contre, affiché sur place et sur le site internet de la mairie. Grâce à celui-ci vous pourrez plus facilement accéder au plan, retrouver un emplacement à partir du nom du défunt, accéder aux arrêtés...



LE PONT DES VALLÉES



Après des études techniques, la reconstruction du pont des Vallées est en cours d'achèvement. Le coût de la réalisation est partagée entre les communes de Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle et de Bréhan est de 30 000 euros ht. Le reste à charge pour chacunes d'elles est de 60 000 euros.

PARKING MAIRIE

Les travaux de voirie réalisés en 2025 ont concernés les sites du Hazay, de la Ville Culan et de Timadeuc. Au niveau de Timadeuc, la route a été élargie en vue d'aménager un chaucidou pour sécuriser la circulation des cyclistes et des piétons vers l'Abbaye.



L'aménagement de 12 places de parking derrière la mairie facilite le stationnement en centre bourg. L'aire de stationnement tout comme celle du lotissement de Kérizel est recouverte de pavés drainants pour favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales.

LIEU-DIT LE HAZAY



FONDS VERT !

LOTISSEMENT DE KÉRIZEL



Après la vente des trois lots du lotissement, l'aménagement final de la voirie a pu être réalisé.



BIENVENUE À EUX

LA CRÉMAILLÈRE

Bonjour à toutes et à tous,

Nous sommes Lisa et Olivier, et nous avons le plaisir de rejoindre la commune de Bréhan pour reprendre le bar-restaurant La Crémallière.

Lisa est originaire d'Alsace, où elle a grandi au cœur du vignoble alsacien. Elle y a obtenu un BTS commercial à Strasbourg et a ensuite travaillé comme commerciale chez Sony à Ribeauvillé. C'est d'ailleurs à cette époque qu'elle a commencé à me suivre dans mon parcours professionnel, car elle en avait assez de m'attendre le soir !

Pour ma part, Olivier, je suis né dans le Loiret et issu d'une formation hôtelière (BTH puis BTS). Après ma formation, j'ai travaillé chez Haeberlin à Illhaeusern puis chez Olivier Roellinger à Cancale. Nous avons ensuite pris la décision de nous installer ensemble, en reprenant une petite pizzeria à Annecy, puis une brasserie sur le port d'Aix-les-Bains. Après ces expériences, nous avons fait une pause dans la restauration, surtout moi, pour souffler un peu.

Au fil de notre parcours, nous avons aussi déménagé à Menton pour des raisons professionnelles : Lisa a travaillé comme réceptionniste à l'Hôtel de Paris à Monaco, et j'ai occupé le poste de responsable du rayon liquides à Intermarché Menton. Bien que le sud soit une région magnifique, elle ne correspondait pas totalement à notre mode de vie : nous étions en manque d'espace, de verdure et de calme. Les mentalités y sont différentes, ce qui ne retire rien à la beauté des lieux, mais l'envie de revenir vers une région plus nature s'est imposée. Il y a quelques années, nous avions travaillé en Bretagne, du côté de Cancale, et nous avions été



séduits par votre région. Nous étions à la recherche d'un nouveau challenge, d'un projet qui nous ressemble. Grâce à la Chambre de Commerce de Bretagne et à la mairie de Bréhan, nous avons découvert l'opportunité de reprendre La Crémallière : une évidence pour nous.

Bréhan est une commune accueillante, dynamique et tournée vers l'avenir. Nous avons été charmés par la verdure, l'espace, le calme et surtout par la proximité et la bienveillance des habitants. Nous remercions également les élus de la commune pour la confiance accordée en retenant notre candidature.

Nous espérons être à la hauteur de vos attentes, contribuer à la vie locale et faire de La Crémallière un lieu convivial et chaleureux. Nous avons hâte de vous rencontrer et de partager de bons moments en votre compagnie.

À très bientôt !
Lisa & Olivier



OSTÉOPATHE

Depuis le mois de septembre, notre commune compte un cabinet d'ostéopathie. Pierre NOWACZYK, jeune ostéopathe, vous reçoit du lundi au samedi au 1 rue Saint Louis.

Vous pouvez le joindre au : 06 07 62 49 74



VIE ASSOCIATIVE & TEMPS FORTS

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

LES VIEUX ROUGES

La traditionnelle fête des battages a eu lieu le 7 septembre. En plus des 78 tracteurs et engins agricoles, une vingtaine de voitures anciennes ont rejoint le cortège à travers la campagne bréhannaise, avant de tous passer se faire bénir par le père Romaric. Par la suite, un repas et des activités ont eu lieu tout au long de la journée au Hazay.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Cette année encore, les mains vertes de Bréhan se sont mises à l'ouvrage, embellissant les rues de notre commune. Un grand merci à tous les participants.

Résultats :

- Catégorie maison individuelle :
 - 1^{re} : Rigourd Irène, 2^e : Dominique Leroy.
 - Jardin et maison fleuris :
 - 1^{re} : Anne Marie Quero. 2^e : Christiane Buléon.

Tous les participants ont reçu un bon d'achat à utiliser dans les commerces communaux.



LE FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum des associations a continué son évolution. Toujours dans l'optique de proposer du "concret" sur place, une moitié de la salle était dédiée à l'animation. Ainsi, à côté des stands on retrouvait un terrain de badminton, un panier de basket, un parcours de baby-gym, et même un casque de réalité virtuelle disponible à l'essai par la médiathèque. Les bréhannais étaient au rendez-vous et nous espérons vous voir encore plus nombreux pour l'édition de 2026.





VIE ASSOCIATIVE & TEMPS FORTS

A.C.C.A

Après plus de trente ans, le ball trap fait son retour à Bréhan.

Il était organisé sur deux jours le samedi après midi et dimanche toute la journée, 4 pas de tirs ont été mis en place dont 3 Concours, (Fosse pro, Perdrix et Rabbit).



Sur la première demie journée, vu les conditions climatiques catastrophiques 450 séries ont été tirées.

FAMILLES RURALES

Pour l'année 2025-2026 nous proposons des cours de pilates et de renforcement musculaire (avec mouvements LIA, utilisation de matériel comme le ballon-paille, les bracelets lestés, les élastibandes).

Si vous souhaitez vous dérouler, prendre du temps pour vous, n'hésitez pas à nous rejoindre (le jeudi de 18h45 à 19h45 pour les cours de pilates et de 19h45 à 20h45 pour les cours de renforcement).



Le dimanche, journée plutôt ensoleillée, a attiré de nombreux tireurs confirmés et débutants, 560 séries tirées.

Le concours Fosse a été remporté par John Leux de Québriac (35) devant Anthony Gauthier de Bréhan. Le concours Perdrix est revenu à M. Guillaume de Saint Avé et celui du Rabbit à M. Le Moing de Jos-selin.

Toute l'équipe dirigeante remercie tous les bénévoles présents pour la préparation de cette manifestation, tous les tireurs et tous les visiteurs passés pendant le weekend ainsi que M. Guyot Philippe et Annie pour le prêt du terrain.

Avec une partie du bénéfice, un achat primordial a été fait pour rendre le terrain comme il nous a été confié, des filets ont été achetés pour récupérer tous les morceaux de plateaux d'argile et bourre des munitions.

Nous vous donnons rendez-vous le 06 et 07 juin 2026 pour la deuxième édition.

Anthony GAUTHIER,
Président de l'ACCA de BRÉHAN.

Chacun va à son rythme et selon ses capacités.

Tout cela dans la bonne humeur et sous la bienveillance et les conseils de notre professeure Solène.



AMICALE BRÉHANNAISE

L'Amicale Bréhannaise, une année placée sous le signe de la convivialité et de la découverte.

Avec 275 adhérents au début de l'année 2025, l'Amicale Bréhannaise poursuit sa belle dynamique en proposant tout au long de l'année des activités variées, toujours placées sous le signe de la convivialité et du partage. Active de janvier à juin, puis de septembre à décembre, l'association n'a pas manqué d'occasions de rassembler ses membres.

Quatre repas conviviaux ont ponctué l'année, ainsi que quatre après-midi belote, loto et goûter, très appréciés des participants. Les repas de galettes, organisés deux fois par mois, et les jeudis de boule bretonne restent des rendez-vous incontournables, tout comme les séances de gymnastique douce proposées chaque mardi (hors vacances scolaires).



L'année 2025 a également été marquée par plusieurs temps forts.

Le dimanche 4 mai, un grand loto a rassemblé de nombreux participants dans une ambiance festive. Quelques semaines plus tard, le mardi 27 mai, une sortie au Cap Fréhel avec la visite du Fort La Latte a rencontré un vif succès, réunissant 90 adhérents pour une journée de découverte et de bonne humeur.

Enfin, le voyage annuel de l'amicale s'est déroulé du 20 au 30 août : une magnifique escapade en Autriche, riche en paysages, en culture et en souvenirs inoubliables pour les participants.

Entre activités régulières, moments festifs et voyages, l'Amicale Bréhannaise continue de faire vivre l'esprit de camaraderie et de solidarité qui la caractérise depuis toujours.

